

1615.

ORDRE de Jésus et Marie. (ROME.)

Institué par le pape Paul V, de l'illustre famille des Borghèses, pour défendre les intérêts de l'Église contre les hérétiques et les infidèles.

Cet ordre avoit trente-trois commandeurs, ou prieurs, en mémoire des trente-trois années qu'a vécu Jésus-Christ.

Il étoit divisé en chevaliers, chapelains, et frères servans : les chevaliers devoient faire les mêmes preuves que ceux de Malte.

Ils portoient sur la poitrine une croix d'azur, semblable à celle de Malte, à la bordure d'or, au milieu de laquelle on voyoit entrelacées ces trois lettres, J, H, S, que couronnoit une figure qui désigne le manteau de la Vierge.

Le père Hélyot, tome 8, page 369, soupçonne que cet ordre n'a existé qu'en projet.

Voyez la croix, page 247, pl. XVIII, n° 1.
